

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103161</b>	De <b>Mme Marie-Thérèse Le Roy</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Finistère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > protection	<b>Analyse</b> > substances toxiques.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Le Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la question des additifs, agents naturels ou molécules de synthèse, qui sont aujourd'hui ajoutés massivement aux aliments. Il se trouve que leur nombre a doublé en une quinzaine d'années, passant de 171 en 2000 à 320 en 2016. Or les spécialistes considèrent que pour environ une cinquantaine d'entre eux, l'innocuité est discutable (caramel au sulfite d'ammonium E150d, dioxyde de titane E171, nitrite de sodium E250, etc.). Aussi lui demande-t-elle si le Gouvernement serait disposé à envisager une interdiction de ces additifs reconnus toxiques ou suspectés de l'être.